



Aidez moi svp, mon patron veut augmenter mes objectifs !!

Par **bzhmontana**, le **16/04/2012** à **19:44**

bonjour a tous,
je resume mon histoire, je suis commercial en CDI au sein d'une entreprise depuis 2007.
Dans le contrat que j'ai signe, il était indique mon salaire fixe, mon pourcentage de commissions, ainsi qu'une PRIME de 800 EUROS SUR OBJECTIF trimestriel qui etait de 45000 EUROS (revisable chaque annee).
Depuis 2007, j'ai toujours atteint mes objectifs et bien même au dela.

Aujourd'hui, le 16.04, mon directeur commercial me convoque et me remets une enveloppe dans laquelle je découvre de nouveaux objectifs qui passent a 90000 EUROS PAR TRIMESTRE AU LIEU DE 45000 pour une prime de 1000EUROS AU LIEU DE 800.
Les Objectifs se font par session de 3 mois (JANVIER FEVRIER MARS, AVRIL MAI JUIN, JUILLET AOUT SEPTEMBRE, OCTOBRE NOVEMBRE DECEMBRE)
Les objectifs me paraissent difficile a réaliser et si je ne les atteins pas je ne touche plus aucune prime.

Ma question est la suivante :

Mon patron a t il le droit de faire cela ?

Doit il me faire signer quelque chose ?

Doit il me prevenir à l'avance avant de changer mes objectifs ? si oui quel delai ?

J'espere avoir été assez clair concernant ma situation, vous pouvez me contacter si vous avez besoin de plus de renseignements.

Je vous remercie d'avance

Cordialement

Par **P.M.**, le **16/04/2012** à **20:53**

Bonjour,

Les objectifs fixés par l'employeur doivent être réalistes et réalisables...

Il semble qu'en en tout cas que pour le premier trimestre, de plus, l'employeur s'y prenne trop tard...

Par **bzhmontana**, le **16/04/2012** à **20:57**

oui, en effet, les nouveaux objectifs fixes sont effectifs de suite pour la session (AVRIL MAI JUIN), cependant nous sommes le 16/04/2012.

A votre avis, sachant que le contrat CDI, datant du 1ER Septembre 2007, les objectifs doivent ils etre modifies a sa date d'anniversaire ?

Par **P.M.**, le **16/04/2012** à **21:07**

A partir du moment où ils sont fixés pour le trimestre civil, je ne vois pas une impossibilité pour l'employeur d'agir ainsi...

Par **bzhmontana**, le **16/04/2012** à **21:23**

d'accord, mais etant mi avril, ont ils le droit de me fixer un objectif pour la periode AVRIL MAI JUIN alors que nous sommes deja a la mi avril ?

Par **P.M.**, le **16/04/2012** à **21:26**

Je ne pense pas qu'un tel délai puisse être contesté...